

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

PAIERIE REGIONALE DE LA REUNION
1 RUE CHAMP FLEURI CS 91013
97 744 SAINT-DENIS CEDEX 9

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussignée VELLIN Rose-Méry Inspectrice Divisionnaire Classe normale des Finances publiques, occupant la fonction de Comptable public de la Région de la Réunion

Déclare :

1- Délégation générale à compter du 01/03/2023

Constituer pour mandataire général M. SERIACARUPIN Sheinndyl Inspecteur des Finances Publiques à compter du 01 mars 2023

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, la Paierie régionale de la Réunion D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, de suppléer le Payeur régional de la Réunion et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Paierie régionale de la Réunion. Entendant ainsi transmettre à M. SERIACARUPIN Sheinndyl, tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

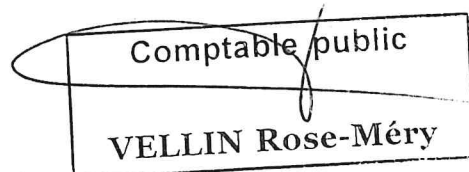
Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Fait à Saint-Denis, le 01 mars 2023

SIGNATURE DU MANDATAIRE :



SIGNATURE DU MANDANT



Comptable public
VELLIN Rose-Méry

2- Délégation spéciale à compter du 01/03/2023

En cas d'empêchement du Payeur régional ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessous reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

Mme BOUSRY Cathy, Contrôleuse principale des Finances publiques

Mme JOSEPH Sandrine, Contrôleuse des Finances Publiques

Fait à Saint-Denis, le 01 mars 2023

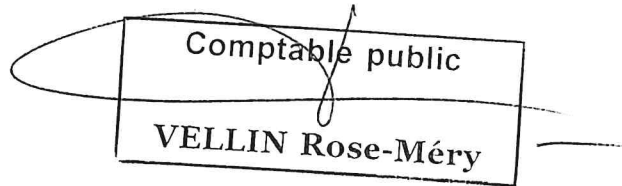
Signatures des mandataires

Signature du mandant

BOUSRY Cathy



JOSEPH Sandrine



Comptable public
VELLIN Rose-Méry